



Archives et Droits de l'Homme

Janvier-Février 2015 – Principes relatifs à l'accès aux archives

Cet article est le cinquième d'une série de brèves discussions sur les principes d'accès aux archives adoptés par le Conseil international des archives lors de son assemblée générale annuelle en août 2012.

4. Les services d'archives veillent à ce que les clauses de non-communicabilité soient claires et d'une durée établie, à ce qu'elles soient fondées sur une législation appropriée, à ce qu'elles reconnaissent le droit à la protection de la vie privée, et à ce qu'elles respectent les droits des propriétaires d'archives privées.

Les archivistes fournissent l'accès le plus large possible aux documents, mais ils reconnaissent et acceptent la nécessité d'établir certaines restrictions d'accès. Celles-ci sont imposées par la loi ou par la politique institutionnelle, soit celle du service d'archives, soit celle de son institution de tutelle, ou celle d'un donateur. Les archivistes veillent à ce que les politiques et règles d'accès applicables aux archives de leur institution soient publiées de sorte que les clauses de non-communicabilité et leurs motifs soient clairs pour le public.

Les archivistes cherchent à limiter les restrictions d'accès à celles imposées par la loi, ou à identifier les cas où un préjudice particulier porté à un intérêt privé ou public légitime l'emporte provisoirement sur le bénéfice qu'il y a à ouvrir les archives à ce moment-là. Les clauses de non-communicabilité sont imposées pour un temps limité, qu'il s'agisse d'une période spécifique de quelques années, ou jusqu'à ce qu'un événement particulier, comme le décès d'une personne, se produise.

Des clauses générales de non-communicabilité s'appliquent à tous les fonds d'archives; en fonction de la nature de l'institution, elles couvrent la protection de la vie et des données privées, la sécurité, les informations en matière d'enquête ou d'application de la loi, les secrets commerciaux, et la sécurité nationale. Leur portée et leur durée d'application doivent être claires et rendues publiques.

Les clauses particulières de non-communicabilité s'appliquent uniquement à des ensembles spécifiques de documents institutionnels; elles s'appliquent pour une durée limitée. Un énoncé clair de la clause spécifique de non-communicabilité est inclus dans la description archivistique publique des documents concernés.

La communication d'archives et de papiers personnels ayant fait l'objet d'un don est limitée par les conditions établies dans le document d'acquisition, tel qu'un acte de donation, un testament ou un échange de lettres. Les archivistes négocient et acceptent les clauses de non-communicabilité imposées par les donateurs si celles-ci sont claires, d'une durée limitée, et peuvent être appliquées selon de justes modalités.

Les archivistes se sont engagés sur le principe que tout, dans leurs dépôts, sera finalement disponible pour communication et recherche, mais les archivistes comprennent également la nécessité de trouver un équilibre entre le droit du public de savoir et le besoin de confidentialité. Le résultat de cet équilibre peut être de fermer certains matériaux de recherche à l'accès public pendant une certaine période. Le principe de provenance est la clé de la détermination de la communicabilité : que ce soient les documents de l'institution dont les archives font partie, avec une distinction supplémentaire entre les institutions publiques et privées ; les archives données par une autre institution ; ou le don d'archives personnelles. Cinq catégories de concepts de non-communicabilité sont communs à toutes ces sources: la vie privée, l'information commerciale, les données personnelles, les données en matière d'enquête, et les restrictions légales qui, dans le cas des documents gouvernementaux, peuvent inclure des informations sur la sécurité nationale.

Aucune restriction ne subsiste à jamais. Les restrictions sont soit en vigueur pour une période déterminée, ou jusqu'à ce qu'un événement arrive, ou jusqu'à ce que le passage du temps soit tel qu'aucun mal ne sera occasionné par sa divulgation. Voici un exemple contemporain du problème de restrictions à durée indéterminée. La Commission de vérité du Salvador, qui a publié son rapport en 1993, a transféré ses dossiers auprès des Nations Unies à New York, où ils sont sous la garde du Secrétaire général, mais conservés par la Section des archives et de la gestion des dossiers de l'ONU. Les archives ne sont pas accessibles, sans aucune procédure pour les rendre communicables à qui que ce soit, et sans limite de temps sur la restriction. Maintenant que la Cour Interaméricaine exige que le gouvernement du Salvador rende compte de ses activités dans le massacre El Mozote (voir point ci-dessous), ces documents fermés sont une source extrêmement importante pour prendre de nouvelles mesures. Mais comment vont-ils être mis à disposition?

Préciser les définitions est important, aussi ; des concepts tels que la vie privée sont spécifiques à chaque culture, et leur application doit être clairement définie pour les chercheurs. Dans une affaire récente, un chercheur russe et un archiviste qui lui a fourni les documents ont été arrêtés en 2009 pour avoir violé des "secrets personnels et familiaux" lors de la recherche sur la déportation et le sort de 5000 Allemands de souche qui ont été envoyés au goulag entre 1945 et 1956. L'affaire porte sur la signification des termes «secrets personnels» et «secrets de famille». *Memorial*, une organisation des droits de l'homme en Russie, a indiqué que ses chercheurs trouvent un accès plus limité à la suite de cette affaire, qui est en appel devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Limiter l'accès à des documents équivaut à porter un jugement. C'est une question importante de connaître la loi applicable (et son interprétation) et la politique institutionnelle, la convention de transfert et l'accord des donateurs, vérifier attentivement les archives, faire des recherches pour savoir ce qui est déjà dans le domaine public concernant le sujet des documents, comprendre le contexte, et finalement décider. Il s'agit d'une tâche professionnelle fondamentale.

Commentaire.

(Rédigé et compilé par Trudy Huskamp Peterson, Présidente du groupe de travail des droits de l'homme HRWG, Conseil international des archives. Traduit par Cristina Bianchi, AAS)

La prison Hoa Lo à Hanoi, au Vietnam, est maintenant devenue un musée. Une paroi affiche un dessin d'architecture de l'immeuble construit à l'origine par les Français à la fin du 19^{ème} siècle, accompagné d'une copie d'une demande de matériaux de construction. Dans le centre de la pièce, il y a une grande maquette du bâtiment tel qu'il existait à son apogée (il s'est étendu à plusieurs reprises). Hoa Lo est célèbre au Vietnam pour avoir détenu des prisonniers politiques vietnamiens pendant l'ère coloniale française; elle est célèbre aux États-Unis parce qu'elle a été occupée par des prisonniers capturés pendant la guerre des années 1960 et 1970 (les prisonniers l'ont surnommée le «Hanoi Hilton»). C'est un site spécial. La plus grande partie de la prison, cependant, a été démolie dans les années 1990 et, à sa place, deux tours commerciales de grande hauteur ont été construites. La conception d'origine de la prison ne vit qu'à travers les documents d'archives.

De nombreux types de prisons existent: les prisons classiques, les prisons militaires, les prisons politiques, les camps de concentration, les hôpitaux psychiatriques qui détiennent les fous criminels, les "maisons" ou les centres de détention pour mineurs (voir l'article sur l'Inde ci-dessous), les centres de détention pour l'immigration qui sont essentiellement des prisons (voir l'article sur l'Australie ci-dessous). Les prisons peuvent être construites en tant que telles ou installées dans des sites ou des bâtiments comme une école ou un entrepôt, en particulier pendant les conflits - et utilisées comme prisons temporaires. Alors que les gouvernements exploitent la majorité des prisons et que par conséquent les archives gouvernementales possèdent la majorité des dossiers des prisons existantes, les gouvernements peuvent aussi passer des contrats avec le secteur privé pour construire et gérer les prisons, dont ils n'auront plus les archives. Les documents architecturaux de ces installations font partie des archives des personnes morales qui exploitent l'installation; l'entrepreneur peut ou ne peut pas être tenu d'envoyer une copie des plans architecturaux au gouvernement. Les documents architecturaux des installations temporaires et saisies devraient être conservés par le propriétaire de l'installation.

Lorsque les archivistes considèrent la conservation de documents d'architecture, les principaux critères -comme on le verra dans la publication de l'ICA *Manuel de traitement des archives d'architecture XIXe -XXe siècles* - sont la valeur esthétique et historique des archives pour documenter le processus créatif, la profession de l'architecture, l'histoire de l'environnement bâti, et l'histoire urbaine et sociale en général. Mais l'architecture des prisons est également importante pour comprendre ce qui se passe au sein de la prison: de la surpopulation à l'accès à l'air et à la lumière, à la capacité d'un prisonnier à voir ce qui se passe chez quelqu'un d'autre. Dans les procédures de poursuites de gardiens de prison et de l'administration pénitentiaire, des schémas de l'établissement pénitentiaire peuvent être des éléments de preuve importants. Dans certains cas, les anciens prisonniers ont fournis des dessins de la disposition de la prison d'après leurs souvenirs ; au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, une maquette de l'architecture du camp de détention d'Omarska a été construite.

L'architecture des prisons est une préoccupation particulière pour l'organisation **Architects/Designers/Planners for Social Responsibility**. Son site web <http://www.adpsr.org/home/index> fournit des informations générales utiles pour les archivistes qui valorisent le dossier architectural d'un lieu d'incarcération, que ce soit une prison classique ou un camp de détention. Quand on regarde ces archives, nous devons non seulement penser à l'art de l'architecte mais aussi aux utilisations de l'installation et aux personnes qui y étaient détenues contre leur volonté. Les

institutions et les archivistes doivent empêcher la destruction d'archives qui sont susceptibles de contenir des preuves de violation des droits humains, y compris ceux de l'architecture des prisons.

Nouvelles internationales.

Cour pénale internationale (CPI). Le vice-président kenyan William Ruto et le journaliste Joshua Sang sont accusés de planifier et d'organiser des crimes contre l'humanité après l'élection présidentielle de 2007 au Kenya où plus de 1'200 personnes ont été tuées et 600'000 ont été déplacées. Le Tribunal a admis comme preuve partie du rapport de la Commission du Kenya d'enquête sur les violences postélectorales, mais a rejeté comme preuve un rapport sur la violence fondée sur le sexe de la Commission, des témoignages de personnes qui ont comparu devant elle, un "rapport de situation sur les personnes déplacées à l'interne" et un rapport de la Commission nationale kenyane des droits de l'homme au sujet de la violence post-électorale, a rapporté *The Star*. <http://allafrica.com/stories/201502060282.html>

Les juges de l'affaire Ruto et Sang ont au moins quelques documents à prendre en compte. *L'International Justice Tribune* a rapporté que "dans les cas de la CPI concernant la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Kenya, le procureur a reçu peu d'information par voie de documents ou de preuves vidéo." Cela oblige le tribunal à s'appuyer sur des témoignages, et le problème est de savoir si les témoins disent la vérité. Dans l'affaire contre le président du Kenya Uhuru Kenyatta, les accusations ont été retirées en décembre, en grande partie parce que les procureurs n'ont pas pu obtenir les documents du Kenya. Cependant, alors que l'affaire était en cours, l'équipe de défense de Kenyatta a pu jeter le doute sur un témoin à charge en vérifiant les "données téléphoniques d'un témoin clé qui mentait". Pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG 2014-12*. www.justicetribune.com

En 2013, la CPI a refusé de déposer un recours contre Abdullah Senoussi, ancien chef d'espionnage de la Libye, parce que le tribunal estimait que la Libye était "capable et désireuse" de lui assurer un procès équitable. Avec la poursuite des violences en Libye, les avocats de Senoussi et d'autres groupes, dont Amnesty International et la Mission spéciale des Nations Unies sur la Libye ont demandé à la Cour de reconsidérer le cas. Le Procureur de la CPI a toutefois rejeté la demande que la Cour doive revoir la décision. *L'International Justice Tribune* a noté que les faits sur Senoussi et les procès connexes en Libye "sont difficiles à trouver, avec les milices contrôlant la ville et la Cour de Tripoli ne fournissant aucun document ou liste d'accusations publiques écrites", bien que les journalistes et les parents de l'accusé puissent assister aux séances du tribunal. Pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG 2014-04*. www.justicetribune.com

Cour internationale de Justice. La Cour internationale de Justice a jugé que ni la Croatie, ni la Serbie n'avaient commis un génocide contre leurs populations respectives pendant les guerres en ex-Yougoslavie dans les années 1990 (pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG 2014-04*).

BIRN a publié un commentaire utile sur le verdict: http://www.balkaninsight.com/en/article/the-icj-verdict-the-genocide-case-that-wasn-t?utm_source=Balkan+Transitional+Justice+Daily+Newsletter&utm_campaign=c618ddf107-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email&utm_term=0_561b9a25c3-c618ddf107-311109073

Tribunal pénal international pour le Rwanda. Le *New Times* "a examiné les efforts à la fois du Rwanda et de la communauté internationale d'avoir les archives du TPIR conservées au Rwanda car elles contribueraient à un des aspects du programme de réconciliation du tribunal." <http://www.spyghana.com/rwanda-strives-to-take-custody-of-genocide-ict-r-archives/>

OTAN. La délégation polonaise à l'OTAN "a présenté une demande formelle aux Archives de l'OTAN, début 2014, pour la déclassification et la divulgation publique de documents de

l'OTAN" liés aux élections de juin 1989 tenues en Pologne. Les archivistes de l'OTAN ont travaillé avec les représentants des Archives du ministère polonais des Affaires étrangères pour identifier "les documents pertinents du Conseil de l'Atlantique Nord (formels et privés), la correspondance de la division, les évaluations militaires et les rapports des ambassades nationales en Pologne soumis à l'OTAN" pendant la période 1987 - 1991; ceux-ci ont été examinés et sont maintenant accessibles. http://www.nato.int/cps/en/natohq/news_117492.htm

Les Nations Unies. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 2199 qui, entre autres choses, appelle à une interdiction du commerce des produits culturels illégalement exportés de Syrie après le 15 mars 2011, et réaffirme sa résolution de 2003, qui a appelé les Etats membres de l'ONU à interdire le commerce des produits culturels enlevés illégalement d'Irak après 1990. La résolution 2199 mentionne expressément les archives. Pour un extrait du texte, voir l'annexe A; pour la résolution, voir <http://www.un.org/press/en/2015/sc11775.doc.htm>

UNESCO. Lors d'une conférence organisée par l'UNESCO et des partenaires au Mali sur les "Anciens manuscrits faisant face aux défis d'aujourd'hui", les participants ont conclu que "les conditions de stockage des manuscrits anciens clandestinement passés en contrebande de Tombouctou à Bamako en 2012 doivent être améliorées rapidement pour éviter la désintégration" ; les deux "priorités urgentes" sont notamment "la fourniture de boîtes de conservation appropriées pour les manuscrits et la numérisation des documents". http://www.unesco.org/new/en/media-services/single-view/news/bamako_heritage_conference_urges_emergency_action_to_ensure_safeguarding_of_ancient_manuscripts_of_mali#.VN6BDnK_wdU

Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme. Dans son 9e rapport au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a déclaré: "La position de longue date de la Commission a été que sa méthode d'enquête ne répond pas aux exigences normales d'une procédure régulière, et par conséquent, les auteurs présumés de crimes de guerre et crimes contre l'humanité ne doivent pas être nommés. Après quatre ans de surveillance intensive et la présentation de quatre listes confidentielles des auteurs, ne pas publier les noms à ce stade de l'enquête, cependant, serait renforcer l'impunité que la Commission a été chargée de combattre". Selon *The Daily Star* du Liban, la Commission a maintenant cinq listes de noms de "commandants militaires et de sécurité, chefs de centres de détention, et commandants de groupes armés non étatiques, y compris les soi-disant «émirs» de groupes radicaux". Pour le rapport, voir <http://www.ohchr.org/en/hrbodies/hrc/pages/hrcindex.aspx>; http://www.dailystar.com.lb/News/Middle-East/2015/Feb-20/288177-un-investigators-ready-to-release-syria-war-criminals-list.ashx?utm_content=buffer9a5b&utm_medium=social&utm_source=twitter.com&utm_campaign=buffer

Banque mondiale. En utilisant les données du Bangladesh Soil Research Development Institute et les données individuelles et enquêtes auprès des ménages du Bangladesh Demographic and Health Surveys, la Banque mondiale a enquêté sur "l'impact de boire de l'eau salée sur la mortalité infantile des côtes du Bangladesh." Des études antérieures ont trouvé que l'eau potable salée consommée pendant la grossesse est lié à "l'hypertension maternelle, la pré-éclampsie, et la morbidité et mortalité post-partum." Cette étude a révélé "une grande importance de l'exposition à la salinité au cours du dernier mois de la grossesse et aucune signification de l'exposition pendant les mois précédents" et que "l'impact estimé" dans le dernier mois sur la mortalité infantile "est d'une ampleur comparable aux effets estimés des variables traditionnellement citées telles que l'âge de la mère et l'éducation, le sexe du chef de ménage, la richesse des ménages, les sources d'eau potable de toilette et les combustibles de cuisson". http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2015/02/24/000158349_20150224094004/Rendered/PDF/WPS7200.pdf

Monde/Nouvelles générales.

Google et le droit à l'oubli. Le groupe d'experts nommé par Google pour le conseiller sur la mise en œuvre de la décision de la Cour de justice européenne sur le "droit à l'oubli" a publié son rapport. Le comité a conclu que "le retrait de l'information des versions destinées à l'échelle nationale des services de recherche de Google au sein de l'UE est le moyen approprié pour mettre en œuvre la décision à ce stade." Il a suggéré quatre "critères primaires" à utiliser au moment de décider des "demandes de radiation": le rôle de la personne concernée dans la vie publique, la nature de l'information, la source de l'information, et le temps (la pertinence courante de l'information). Dans la discussion de la nature de l'information, le groupe a écrit: "Lorsque le contenu se rapporte à une figure historique ou des événements historiques, le public a un intérêt particulièrement marqué à y accéder facilement en ligne via une recherche par nom, et cela pèsera contre sa radiation. Les cas les plus forts incluent des liens vers des informations sur les crimes contre l'humanité". Une note dit qu'un avocat d'une ONG polonaise "a suggéré qu'il existe une dimension européenne (de l'Est) particulière dans l'importance d'être en mesure d'accéder à l'information, qui se rapporte au passé communiste. En raison du fait que l'information n'est pas toujours crédible... être en mesure d'accéder à plus d'informations à partir d'une variété de sources est important." <https://drive.google.com/a/google.com/file/d/0B1UgZshetMd4cEI3SjlvV0hNbDA/view?pli=1>

Etat Islamique et rôle des femmes. Un chercheur à la Fondation Quilliam à Londres a traduit un document de 10'000 mots intitulé «Les femmes dans l'État islamique: Manifeste et étude de cas», qui avait été publié en arabe sur "les forums populaires djihadistes" par les médias de l'aile féminine de la brigade Al-Khansaa. Il décrit le rôle des femmes dans l'État islamique et critique "lourdement" les femmes occidentales et les concepts d'égalité des sexes des droits humains, a rapporté *The Independent*. http://www.independent.co.uk/news/world/middle-east/life-as-a-woman-under-isis-document-reveals-for-the-first-time-what-group-really-expects-from-female-recruits-living-in-syria-and-iraq-10025143.html?mkt_tok=3RkMMJWWf9wsRonuqzLde%2FhmjTEU5z17u0kUKCg38431UFwdcjKPmjr1YIFTcVII%2BSLDwEYGJlv6SgFSLHMMa12z7gLXxl%3D Le traitement des femmes par l'EI est l'objet de deux nouveaux courts métrages produits par Angelina Jolie, l'actrice et envoyée spéciale pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les films, réalisés dans un camp de réfugiés kurdes, et un article annexe sont sur le site de *The Guardian*. <http://www.theguardian.com/uk-news/2015/feb/10/angelina-jolie-opens-london-centre-to-combat-warzone-violence-against-women>

La violence contre les enfants africains. En 2006, l'Organisation des Nations Unies a publié un rapport mondial sur la violence contre les enfants; une de ses recommandations était de "renforcer les données et la recherche sur la violence contre les enfants." Maintenant, le Forum politique de l'enfant africain a publié un rapport sur la situation dans huit pays d'Afrique, basé sur la recherche quantitative et qualitative majeure décrite dans la section sur la méthodologie du rapport. Il a constaté que "la violence est très répandue en Afrique", et a fait valoir que l'enregistrement des naissances est une "pierre angulaire de la protection de l'enfance", soulignant la responsabilité des Etats pour obtenir et protéger les registres de naissances. http://www.africanchildinfo.net/index.php?option=com_k2&view=item&id=6935%3Aglobal-launch-11th-feb-2015-at-the-un-headquarters&Itemid=118&lang=en; for the report, see <https://app.box.com/s/iclv9c70sigmceyl30ym>

Caméras portatives de la police. Les caméras portatives de la Police ont fait parler d'elles à la fois au Canada et aux États-Unis. Au Canada, le Commissaire fédéral de la protection des renseignements personnels, les médiateurs et les commissaires de toutes les provinces et territoires ont publié des lignes directrices "pour aider les administrations qui appliquent la loi à élaborer des politiques et des procédures régissant l'utilisation de caméras portées sur le corps". Elles notent "qu'une évaluation des répercussion sur la vie privée, qui peut aider à identifier et à atténuer les risques potentiels concernant la vie privée et les renseignements personnels, est une

pratique fortement recommandée avant de lancer un programme de caméra porté sur le corps", et prie instamment les administrations de consulter des experts de la protection des données. Elles soulignent la nécessité de formation pour "le traitement des demandes des particuliers concernant l'accès aux enregistrements."

<http://www.cbc.ca/news/technology/police-body-cameras-flagged-by-privacy-commissioners-1.2962041>

Gcn.com, qui rend compte de questions de technologie du secteur public, a publié un article intitulé "Arrêter les défis de stockage des caméras portatives", écrivant : "Pour que les caméras portées corporellement tiennent leur plein potentiel, les administrations appliquant la loi locale doivent composer avec une augmentation substantielle de la quantité de séquences vidéo qui doivent être traitées, stockées et accessibles à une utilisation internationale et externe". L'article omet de mentionner l'impact sur l'évaluation et le stockage des archives.

<http://gcn.com/articles/2015/02/25/body-cam-video-storage.aspx>

En 2013, l'American Civil Liberties Union (ACLU) a demandé instamment que toutes les interactions de la police avec le public soient enregistrées. Un article paru dans *The Daily Beast*, intitulé "Des militants de la confidentialité luttent contre les caméras portatives de la police", citant un responsable ACLU qui déclare : "Certaines lois sur les archives d'État ont bloqué les rouages de cette vision." Le département de police de Los Angeles "est d'avis que les images sont des preuves et donc sont exemptées de suivre la loi californienne sur les archives publiques", tandis que, à Houston au Texas, le service de police refuse de même donner accès à leurs directives sur les caméras portatives.

<http://www.thedailybeast.com/articles/2015/02/23/privacy-activists-fight-police-bodycams.html>

Banque et activités criminelles. Des documents obtenus par le Consortium international des journalistes d'investigation "par l'intermédiaire du journal français *Le Monde*" montrent que la filière suisse de la banque privée HSBC a traité "de nombreux clients engagés dans un spectre de comportements illégaux". Les documents divulgués concernent des comptes de dépôt de plus de 100 milliards de dollars et montrent des personnes se livrant à la fraude fiscale et au trafic d'armes et de «diamants du sang». Les "informations mettent en lumière l'intersection entre la criminalité internationale et les entreprises légitimes", ont écrit les journalistes du Consortium.

<http://www.irishtimes.com/business/financial-services/banking-giant-hsbc-sheltered-cash-linked-to-dictators-and-arms-dealers-1.2095966>

Ventes d'armes. La National Security Archive, une organisation non gouvernementale à Washington DC, a obtenu des documents déclassifiés montrant la relation entre le gouvernement américain et Sarkis Soghanalian, le plus grand trafiquant d'armes de la guerre froide, qui a été surnommé le "marchand de la mort" pour avoir armé tant de conflits, y compris le régime de Saddam Hussein au début de la guerre Iran-Irak et les groupes au Liban, Libye, Mauritanie, et Pérou des années 1970 aux années 2000.

<http://www.nsarchive.org/NSAEBB/NSAEBB502/>

Nouvelles bilatérales et multilatérales.

Algérie / France. Le Ministre des Moudjahidines de l'Algérie a annoncé qu'une conférence aura lieu en mai sur le thème du colonialisme et de la "souffrance du peuple de l'Algérie pendant la période coloniale". Il a noté que les archives algériennes démontrent les dommages subis pendant la révolution, mais que la France n'est pas «prête» à donner à l'Algérie les archives de la période coloniale qu'elle détient, a rapporté *Le Matin*. Le 8 mai est le 70e anniversaire des affrontements avec la police qui ont marqué le début de la lutte finale de l'Algérie contre la France pour l'indépendance.

<http://www.lematindz.net/news/16601-la-france-nest-pas-prete-a-restituer-les-archives.html>

Al-Qaïda / Arabie Saoudite / États-Unis. Certaines familles de personnes tuées dans les attentats du 11 septembre 2001 contre les bâtiments américains ont déposé une plainte au civil pour obtenir des dommages et intérêts "du gouvernement saoudien et d'autres défendeurs, y compris les organismes de bienfaisance et les banques", a rapporté *l'Associated Press*. Leur avocat a pris la déposition de Zacharias Moussaoui, un ancien membre d'Al-Qaïda désormais reconnu coupable de complot pour commettre des actes terroristes, qui a déclaré que les membres de la famille royale saoudienne ont financé Oussama ben Laden et al-Qaïda. La commission du Congrès américain qui a enquêté sur les attaques a retenu 28 pages relatives à l'Arabie saoudite dans son rapport public "sur les ordres du président George W. Bush, qui dit qu'ils ne pouvaient divulguer que les sources et méthodes de renseignement." Deux membres de la Chambre des représentants ont maintenant parrainé une résolution demandant au gouvernement de déclassifier les pages. "Nous devons aux familles une comptabilité complète", a déclaré le Représentant Stephen Lynch. La Maison Blanche "a demandé aux agences de renseignement d'examiner les pages dans le sens d'une déclassification potentielle", a déclaré un porte-parole de la Maison Blanche, "mais il n'y a aucun échéancier." http://www.huffingtonpost.com/2015/02/07/saudi-arabia-911_n_6635758.html

Arménie / Turquie. Ara Sarafian, le directeur de l'Institut Gomidas à Londres a commenté, dans le journal canadien *Horizon Armenian Weekly*, la déclaration du président turc Erdogan qui mentionne la nécessité d'avoir des débats «critiques» sur la question du génocide arménien. Sarafian écrit qu'en 2007, il a demandé l'accès aux archives ottomanes liées à la déportation des Arméniens de la région Kharpet mais on lui a répondu que les documents n'existaient pas. Sarafian écrit: «Nous n'avons pas besoin de commissions officielles pour examiner le génocide arménien. Tout ce dont nous avons besoin, c'est que le gouvernement turc, qui est responsable des preuves pertinentes, de produire les archives de la déportation et de réinstallation qui, selon les décrets d'expulsion, ont dû être déposées dans les archives locales et centrales au cours de la période en question". <http://www.horizonweekly.ca/news/details/60770>

Egypte / Libye. Un groupe armé prônant l'allégeance à l'État islamique (EI) a publié une vidéo documentant la décapitation de 21 chrétiens coptes égyptiens à Syrte, en Libye. *Human Rights Watch* (HRW) a appelé cet acte un crime de guerre, énuméré les noms de toutes les personnes tuées, et exhorté la Cour pénale internationale et les Nations Unies à enquêter sur "les crimes de guerre et crimes contre l'humanité en Libye, en vue de poursuite pénale". La vidéo serait une preuve importante si les auteurs devaient une fois être traduits en justice; une copie devrait être déposée aux archives des autorités égyptiennes et les archives des organisations non gouvernementales telles que HRW. <http://www.hrw.org/news/2015/02/16/libyaegypt-murder-egyptians-war-crime>

Irlande / Royaume-Uni / Irlande du Nord. Un homme accusé d'être impliqué dans l'attentat d'Omagh en 1998, le plus grand massacre commis pendant la période des "Troubles" de l'Irlande du Nord, sera jugé. L'avocat du gouvernement a dit à la Cour "qu'une quantité importante de preuves reliées à l'activité de téléphonie mobile avait été demandée par les autorités de la République d'Irlande" et serait disponible dans six semaines, a rapporté le *Guardian*. L'avocat a déclaré que "d'autres matériaux plus complexes" seraient peut-être aussi disponibles. <http://www.theguardian.com/uk-news/2015/feb/17/omagh-bombing-trial-suspect-seamus-daly-go-ahead>

Îles Marshall / États-Unis. En Californie, un juge fédéral a rejeté l'action en justice intentée par les Îles Marshall contre les États-Unis pour "n'avoir pas entamé de négociations pour le désarmement nucléaire comme l'exigeait le Traité de 1968 de non-prolifération des armes nucléaires", a rapporté *Inter Press Service*. Le rejet de l'affaire reposait sur un certain nombre de facteurs, a déclaré le juge: "le préjudice causé par les États-Unis au mépris du Traité était «

spéculatif » ", les îles Marshall "n'avaient pas qualité pour porter l'affaire", et la "problématique était politique, non pas juridique". L'avocat des Îles a dit qu'il envisageait de faire appel. Pour le contexte, reportez-vous au *Nouvelles HRWG* 2014-04. http://www.eurasiareview.com/14022015-marshall-islands-lawsuit-us-thrown-court/?utm_source=feedburner&utm_medium=email&utm_campaign=Feed%3A+eurasiareview%2FVsnE+%28Eurasia+Review%29

Syrie / Turquie. Trois militants de l'EI sont en procès en Turquie pour avoir attaqué les forces turques à un point de contrôle dans la province turque de Nigde en mars 2014. Au cours du procès "les dossiers judiciaires ont révélé que la Turquie, au-delà de fournir des armes et des munitions aux forces de l'opposition, avait également apporté un soutien d'artillerie aux groupes d'opposition qui ont capturé Kassab", une ville au nord-ouest de la Syrie. "Le procureur a obtenu des aveux frappants en mettant sur écoute le téléphone des défenseurs", selon *al-Monitor*, et "les transcriptions d'écoutes téléphoniques révèlent que les forces d'opposition à Kassab informent les gens en Turquie des coordonnées des positions de l'armée syrienne autour de Kassab et puis la Turquie bombarde ces endroits."

http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2015/02/turkey-syria-weapons-civil-war-kessab-armenian.html?utm_source=Al-Monitor+Newsletter+%5BEnglish%5D&utm_campaign=b5e78f709c-February_19_2015&utm_medium=email&utm_term=0_28264b27a0-b5e78f709c-93088897#

Royaume-Uni / États-Unis. Dans un procès amené par Privacy International et d'autres groupes de défense, le Tribunal Powers d'investigation du Royaume-Uni a jugé que "la surveillance électronique de masse du téléphone portable et d'autres données de communication en ligne a été menée de façon illégale" par les Communications Headquarters (GCHQ) du gouvernement du Royaume-Uni quand il a récupéré des informations "recueillies auprès des programmes de surveillance américains avant la fin de 2014", a rapporté le *New York Times*. Le tribunal a déclaré que GCHQ "avait rompu la loi des droits de l'homme du droit européen parce qu'il n'y avait pas assez de contrôle sur la manière dont l'information avait été recueillie auprès des organismes américains". Privacy International a alors mis en place une plate-forme électronique "pour permettre à quiconque dans le monde de demander si l'agence de renseignement britannique du GCHQ les a illégalement espionné".

http://www.nytimes.com/2015/02/07/world/europe/electronic-surveillance-by-spy-agencies-was-illegal-british-court-says.html?_r=0; <https://www.privacyinternational.org/?q=press-release>

La police d'Irlande du Nord cherche à accéder aux bandes de l'histoire orale de Winston Rea enregistrées par Boston College aux États-Unis. Les bandes ont été transportées à Belfast et stockées à la Royal Courts of Justice "jusqu'à ce que les options juridiques définitives de Rea" interdisant l'accès de la police aux bandes soient épuisées, a rapporté le *Belfast Telegraph*. Rea est soupçonné d'avoir été chef de file du Commando Red Hand durant la période des "Troubles" en Irlande du Nord, et la police soutient que les bandes pourraient contenir des informations qui les aide à enquêter sur les «crimes graves s'étendant des années soixante-dix à la fin des années nonante», incluant des "assassinats, dirigeants du terrorisme, appartenance à une organisation interdite et vol qualifié". Pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG* 2014-05.

<http://www.belfasttelegraph.co.uk/news/northern-ireland/boston-college-psni-win-access-to-winston-reas-interviews-but-tapes-still-to-remain-under-lock-and-key-31026939.html>; <http://www.bbc.com/news/uk-northern-ireland-31469480>

Nouvelles nationales.

Argentine. En janvier, Alberto Nisman, le procureur qui enquêtait sur le bombardement d'un centre juif à Buenos Aires en 1994, a été retrouvé mort dans son appartement, une blessure par balle à la tête. Il avait accusé la présidente Cristina Fernandez de Kirchner d'essayer de protéger les responsables iraniens -présumés avoir la responsabilité intellectuelle de l'attentat - et avait présenté à la cour une plainte pénale massive contre elle. Dans son appartement, il avait un projet

de 26 pages demandant à la cour d'ordonner l'arrestation du président et du ministre argentin des Affaires étrangères. Après la mort de Nisman, un juge a rejeté la plainte en disant qu'elle "ne fournissait pas suffisamment de preuves pour ouvrir une enquête sur la présidente", a rapporté *Jurist*. Le successeur de Nisman déclare qu'elle va faire appel. Pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG 2014-01*. Pour obtenir un aperçu et des liens à la plainte pénale, voir <http://jurist.org/paperchase/2015/02/judge-dismisses-criminal-allegations-against-argentine-president.php>

Australie. La Commission australienne des droits de l'homme a publié un rapport "Les enfants oubliés. Enquête nationale sur les enfants des immigrants en détention". Le "but de l'enquête était d'étudier les moyens par lesquels la vie des immigrants en détention affecte la santé, le bien-être et le développement des enfants" ; la Commission a constaté que "la détention obligatoire et prolongée des enfants viole l'obligation de l'Australie en vertu de l'article 24 (1) de la Convention sur les droits de l'enfant, en raison de l'impact de la détention prolongée sur la santé mentale des personnes détenues". Au cours de l'enquête, la Commission a fonctionné comme une commission de vérité: prise de déclarations, tenue d'audiences, et obligeant les ministères à produire des documents. <https://www.humanrights.gov.au/publications/forgotten-children-national-inquiry-children-immigration-detention-2014/1-introduction> Pour un commentaire exhortant les archivistes à obtenir et à conserver les documents relatifs aux "enfants oubliés" comme preuve, voir <http://www.mikejonesonline.com/contextjunky/2015/02/12/preserving-records-for-forgotten-children/>

La Commission royale d'enquête sur les réponses institutionnelles aux maltraitements sexuels des enfants a commencé à travailler en 2013 dans la foulée des scandales d'abus d'enfants. Alors qu'elle enquêtait sur la Knox Grammar School où cinq enseignants ont été arrêtés pour avoir maltraité des enfants, la Commission a reçu "une série de courriels" écrits par les employés de l'école en 2009 disant que l'avocat de l'école avait conseillé à l'école "de détruire les documents relatifs aux abus sexuels sur des enfants tout en préparant en même temps des excuses aux victimes", a rapporté le *Sydney Morning Herald*. La Commission avait "précédemment entendu des témoignages selon lesquels un certain nombre de dossiers d'élèves et du personnel étaient manquants ou incomplets". Cela souligne la nécessité d'instaurer de bonnes pratiques d'archivage dans les établissements d'enseignement, ce qui éliminerait la nécessité de prendre des décisions ad hoc en cas de crise. <http://www.smh.com.au/national/knox-grammar-told-to-destroy-sex-abuse-files-royal-commission-20150227-13qv9r.html>

Bosnie. Le premier enfant de Bosnie a été enregistré avec la nationalité "de Bosnie", a rapporté *BIRN*. Lorsque les parents sont allés enregistrer la naissance à la municipalité, on leur a dit que "de Bosnie" n'était pas acceptable et qu'il devait être "bosniaque, croate, serbe ou autre", mais à la fin janvier, la municipalité a "décidé qu'il n'y avait pas de restrictions légales empêchant quiconque d'être enregistré comme de Bosnie". Maintenant, les parents et les autres enfants planifient de se réenregistrer comme provenant de Bosnie" pour lutter contre un système qui est basé sur les divisions ethniques", a dit le père. <http://www.balkaninsight.com/en/article/bosnian-baby-beats-ethnically-divided-system>

Burundi. *Human Rights Watch* (HRW) a rapporté que les forces de sécurité et l'aile jeunesse du parti au pouvoir ont commis au moins 47 exécutions extrajudiciaires entre le 30 décembre et le 3 janvier dans la province de Cibitoke. HRW a interrogé plus de 50 personnes, dont 32 témoins des assassinats. Le porte-parole adjoint de la police nationale a déclaré à HRW qu'il était à Cibitoke au moment des combats; quand le HRW lui a parlé des rapports d'exécutions par la police, il a répondu: "Nous avons des rapports de sécurité internes chaque matin. Je n'ai rien vu de tel dans ces rapports et je ne peux parler que de ce qui se trouve dans ces rapports ". <http://www.hrw.org/news/2015/02/12/burundi-summary-executions-army-police>

Colombie. Une commission de 12 historiens colombiens a publié une étude sur les "origines, causes, facteurs aggravants et conséquences de 50 années de conflit armé en Colombie". Pour un lien vers le rapport, voir <http://colombiareports.co/historic-commission-releases-report-causes-colombia-conflict/>

Un tribunal de Medellin a ordonné une enquête sur l'ancien président colombien Alvaro Uribe pour sa "participation présumée dans un massacre en 1997" dans le village d'El Aro quand il était gouverneur de la province en question. Les membres du groupe paramilitaire AUC ont procédé aux meurtres. Le tribunal a condamné les commandants paramilitaires de l'AUC; la preuve contre Uribe provient de "déclarations corroborées faites par d'anciens membres de la CUA et un travailleur local des droits humains qui a été assassiné quelques mois après le massacre", a écrit *Colombia Reports*. <http://colombiareports.co/uribe-complicit-1998-paramilitary-massacre/>

République Tchèque. Le président tchèque, Milos Zeman, qui "a exprimé des opinions favorables envers la Russie depuis le début des combats dans l'est de l'Ukraine", affirme avoir vu "sur Internet" une vidéo d'un défilé à Kiev, en Ukraine, dans lequel les marcheurs scandaient "mort aux Polonais, aux Juifs et aux communistes, sans pitié". *Transitions on Line* (TOL) a déclaré que "personne d'autre que le président tchèque a remarqué une telle scène" et le bureau du président n'a pas fourni la source, conduisant l'ambassade tchèque à Kiev à dire "qu'il ne pouvait pas confirmer les allégations du président." *TOL*, questionnant la véritable relation de Zeman avec la Russie, a noté que Zeman était "un ancien communiste qui a travaillé à l'Institut de pronostics à Prague, une institution créée en 1983 sur les ordres du chef de file alors soviétique (et ex-chef du KGB) Iouri Andropov en 1983", mais il n'est pas possible d'obtenir des informations sur Zeman provenant des archives de l'Institut parce que "beaucoup des archives de l'institut ont disparu après les événements de 1989 – les historiens pensent que les dossiers du personnel et d'autres documents administratifs ont été détruits ou envoyés à Moscou - et ce qui reste est inaccessible au public". http://www.tol.org/client/article/24690-czech-republic-russia-zeman-putin-lies-video.html?utm_source=TOL+mailing+list&utm_campaign=00dde502f4-TOL_newsletter_21_11_2014&utm_medium=email&utm_term=0_35d0a711b5-00dde502f4-298065710

Inde. Le Département de l'État de Maharashtra pour les femmes et la protection de l'enfance (WCD) a déclaré à la *Press Trust of India* qu'il estime que, dans ses foyers de «réadaptation», il a 92'000 enfants qui ont été "attrapés en train de faire un travail interdit ou ... à mendier dans les rues". Le gouvernement de l'État crée actuellement un site web "où les détails de ces détenus mineurs et leurs photos seront téléchargés afin qu'ils puissent être réunis avec leurs familles". Le site de l'État aura un lien vers le site du Ministère de l'administration centrale de la femme et de l'enfant, et n'importe qui en Inde "pourra obtenir le téléchargement des photos de leurs enfants disparus sur le site Web par l'intermédiaire des postes de police locaux ou des bureaux de la WCD. Ces photos seront ensuite comparées avec la base de données ". <http://www.igovernment.in/news/1002187/maha-to-create-website-for-missing-kids#.VOIWZ-1-L7A.email>

Deux incendies ont détruit des registres fonciers, l'un à All India Institute of Medical Sciences (AIIMS) et l'autre dans les bureaux administratifs du gouvernement à Muzaffarnagar, dans l'Etat d'Uttar Pradesh. Les deux sont suspects: dans le cas d'AIIMS, certains membres du corps professoral "allèguent qu'il pourrait être un acte délibéré visant à détruire des fichiers relatifs à l'achat de terres et les cas de corruption" parce que le feu a éclaté trois jours après que la Haute Cour de Delhi a ordonné au ministère de la santé de s'enquérir de la corruption à l'école, alors qu'à Muzaffarnagar, un employé de la ville a dit au *Times of India*, "L'année dernière, une escroquerie impliquant des milliers d'hectares de terres dans le sanctuaire Hastinapur avait fait surface, qui a abouti à deux arrestations. Les documents liés à l'escroquerie ont été conservés dans la salle des archives des impôts, qui a pris feu dimanche ". <http://timesofindia.indiatimes.com/city/delhi/Sensitive-files-destroyed-in-mysterious-fire-at-AIIMS/articleshow/46415636.cms>; <http://timesofindia.indiatimes.com/city/meerut/Muzaffarnagar-collectorate-fire-At-least-20-files-damaged/articleshow/46347774.cms>

Pour un regard sur le rôle des documents dans les cas de droits de l'homme, voir le rapport mensuel de l'organisation non gouvernementale Banglar Manabadhikar Surakksha Mancha (MASUM) de l'Etat du Bengale occidental, qui poste des images des documents pertinents liés à ses affaires dans son rapport mensuel.

<https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=forums&srcid=MTEwNTc5ODAwNDUwNTk0Mzg4MjYBMDM3NzE1MjQ1MjcxNjM4NDZzABX3hMRVp5TnNRNTRKATAuMQEBdJI>

Iran. Le conseiller du président pour les affaires juridiques a déclaré que l'Organisation iranienne de l'enregistrement de l'état civil va maintenant émettre des cartes d'identification iraniennes aux enfants de femmes iraniennes qui ont des maris étrangers. Auparavant ces enfants étaient «privés de nombreux droits civils, tels que l'éducation, les services médicaux" et d'autres services, a-t-il déclaré à la *Islamic Republic News Agency*.

http://www.irna.ir/en/News/81519118/?mkt_tok=3RkMMJWwF9wsRonuq7Beu%2FhmjTEU5z17u0kUKCg38431UFwdcjKPmjr1YIFT8Bk1%2BSDLdWEYGJlv6SgFSLHMMa12z7gLXxI%3D

Irak. Un rapport publié par le Ceasefire Centre for Civilian Rights and Minority Rights Group International, "basé sur des entretiens approfondis et des recherches récentes avec des militants ainsi que des données ventilées par sexe spécialement commandées à l'organisation de surveillance Iraq Body Count", indique que le conflit armé en Irak a conduit environ 14'000 femmes à la mort violente depuis 2003". En plus des femmes tuées dans des attentats, bombardements et attaques aériennes sur des zones civiles en Irak, les femmes ont été délibérément prises pour cible d'assassinat autant par les milices pro-et anti-gouvernementales à travers le pays" et "ont été enlevées ou victimes de la traite pour l'esclavage sexuel, la prostitution", y compris "plus de 3000 femmes et jeunes filles capturées par l'Etat islamique d'Irak et al-Sham (EI) en 2014." <http://www.minorityrights.org/13029/press-releases/14000-women-killed-so-far-in-iraq-conflict-thousands-more-abducted-new-research.html>

La destruction du patrimoine culturel en Irak continue. *The Independent* a rapporté que les militants de l'EI "auraient saccagé la bibliothèque de Mossoul, brûlant plus de cent mille manuscrits et documents rares couvrant des siècles de l'érudition humaine." Un fonctionnaire de la bibliothèque de Mossoul "estime jusqu'à 112'709 manuscrits et livres, dont certains ont été enregistrés sur liste des raretés par l'UNESCO, le nombre de ceux qui ont été détruits". Le bâtiment de la bibliothèque a été détruite "à l'aide d'engins explosifs".

<http://www.independent.co.uk/news/world/middle-east/isis-burns-thousands-of-rare-books-and-manuscripts-from-mosuls-libraries-10068408.html>

Réagissant aux rapports de destruction, en particulier de sites archéologiques et culturels et du Musée de Mossoul, l'Association des directeurs des musées d'art, l'Archaeological Institute of America, la Society for American Archaeology, l'American School of Oriental Research et l'American Anthropological Association ont publié une déclaration conjointe sur la destruction culturelle en Irak: <http://www.archaeological.org/news/aianews/18742>

Kenya. Le gouverneur du comté de Wajir a déclaré au *The Star* que "son gouvernement travaillera en partenariat avec les organisations des droits humains locaux et internationaux dans la recherche de la justice pour les victimes du massacre de Wagalla en 1984", un massacre ethnique de Somaliens par les forces de sécurité kényanes. Il a déclaré qu'ils vont poursuivre le gouvernement pour l'indemnisation des victimes et l'obtention de la reconnaissance que l'atrocité a été commise et recevoir des excuses. Un ancien vice-président de l'Assemblée nationale du Kenya, lui-même un Kenyan-Somalien, a déclaré qu'il "allait promouvoir les actions pour la recherche de la justice par les tribunaux internationaux". Le massacre a été étudié par la Commission de Vérité, Justice et Réconciliation; elle a indiqué que "les agences de sécurité de

l'État ont été responsables". Les archives de la Commission ainsi que les archives des forces de sécurité devraient être pertinentes pour les actions en justice.

<http://allafrica.com/stories/201502160347.html>; pour le rapport de la Commission, (citation en page 15), voir http://nisisikenya.com/wp-content/uploads/2013/06/TJRC_report_Volume_4.pdf

Macédoine. Le parti politique de l'opposition a accusé le premier ministre et le chef de la police secrète d'avoir "mis sur écoute plus de 20'000 personnes", et publié deux groupes de copies de conversations enregistrées. Le deuxième groupe de cinq conversations impliquait "des discussions entre hauts fonctionnaires de l'Etat, des juges et un éditeur pro-gouvernemental à propos de la nomination des juges ainsi que des affaires judiciaires et le travail des procureurs," a rapporté *BIRN*. Le chef du parti d'opposition a déclaré que les enregistrements offrent un "exemple clair" d'ingérence du pouvoir exécutif judiciaire. Comment l'opposition a-t-elle obtenu les enregistrements ? Cela n'a pas été signalé. L'indépendance de la magistrature est une garantie essentielle des droits humains.

<http://www.balkaninsight.com/en/article/opposition-macedonia-govt-appointed-judges-influenced-verdicts>

Malaisie. Les Archives nationales aident à restaurer "les documents vitaux des organismes gouvernementaux, y compris les dossiers des patients dans les hôpitaux et les cliniques de santé" qui ont été endommagés par les inondations sur la côte est du pays à fin de 2014, a rapporté le *Daily Express*. <http://www.dailyexpress.com.my/news.cfm?NewsID=97396>

Monaco. Un comité d'experts mis en place par le Prince Albert a publié un rapport sur les Juifs qui ont été arrêtés et déportés de la principauté entre 1942 et 1944.

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/cote-d-azur/2015/02/20/monaco-recense-les-personnes-juives-arretees-sur-son-sol-et-deportees-659147.html>

Myanmar. *Reuters* a rapporté que le 31 mai, Myanmar révoquera les cartes d'identité temporaires pour les minorités, "augmentant les tensions entre ses 1'100'000 musulmans Rohingyas, qui ont effectivement été privés de leurs droits". Les cartes "donnent aussi aux Rohingya le droit aux services de santé et d'éducation, mais avec certaines restrictions: leurs mouvements sont strictement réglementés, et les détenteurs de cartes blanches sont exclus des emplois de la fonction publique et de certains cursus" ; il n'est pas clair de savoir comment ils vont obtenir des services sans les cartes. Pour le contexte, voir les Nouvelles HRWG 2014-10.

http://www.trust.org/item/20150217025352-ribq1?utm_medium=email&utm_campaign=Weekly+Digest+180215&utm_content=Weekly+Digest+180215+CID_08fc5a6f6f389c89db7cf0615ac37163&utm_source=Campaign%20Monitor&utm_term=In%20Rohingya%20camp%20tensions%20mount%20over%20Myanmar%20plan%20to%20revoke%20ID%20cards

Serbie. La Cour supérieur de Belgrade a repris les audiences sur le projet de réhabilitation du général nationaliste serbe Dragoljub Mihailovic, "qui a été condamné à mort en 1946 par un tribunal yougoslave pour haute trahison et collaboration avec l'Allemagne nazie", a rapporté *BIRN*. En 2012, le petit-fils de Mihailovic a demandé au tribunal de réhabiliter le général. Pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG 2012-03 et 10*. http://www.balkaninsight.com/en/article/controversial-case-of-chetnik-s-hero-starts-again-in-belgrade-1?utm_source=Balkan+Transitional+Justice+Daily+Newsletter&utm_campaign=134c15b53c-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email&utm_term=0_561b9a25c3-134c15b53c-311109073

Pendant ce temps les familles des 20 passagers saisis par les combattants serbes d'un train dans la gare de Strpci le 27 février 1993, et qui ont été tués, attendent depuis 22 ans que la justice serbe inculpe les auteurs. Selon *BIRN*, le procès serbe pour les crimes de guerre a promis en février que "des inculpations seront prononcées dans les prochains jours". Un homme qui a été impliqué dans les enlèvements et les meurtres a été reconnu coupable et emprisonné au Monténégro en 2002. "Au cours de son procès, il s'est avéré qu'il y avait un plan anticipé pour les enlèvements et que la Société des chemins de fer de Serbie avait informé le ministère de l'Intérieur serbe et l'Armée populaire yougoslave à propos de la possibilité de saisie des passagers ", ce qui indique que les

archives des trois institutions seraient utiles pour le procureur, ainsi que les dossiers judiciaires monténégrins. http://www.balkaninsight.com/en/article/montenegro-urged-to-reopen-train-massacre-trail?utm_source=Balkan+Transitional+Justice+Daily+Newsletter&utm_campaign=134c15b53c-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email&utm_term=0_561b9a25c3-134c15b53c-311109073

Afrique du Sud. Le jugement du procès de 21 militants de la Coalition de la Justice sociale, jugés pour avoir assisté et convoqué une "rassemblement illégal" en 2013, a été reporté "car une partie du dossier de la Cour avait été perdu", a rapporté *GroundUp*. http://groundup.org.za/article/lost-court-records-causes-further-delay-activist-court-case_2649

Onze sociétés civiles, groupes universitaires et médias ont déposé un mémoire en qualité *d'amicus curiae* pour protester contre un jugement précédent de la Haute Cour qui, entre autres choses, limite l'accès aux archives judiciaires à ceux qui ont un intérêt juridique direct dans l'affaire. Pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG 2014-11*. Pour une déclaration commune par les groupes, voir http://saha.org.za/news/2015/February/joint_statement_civil_society_organisations_intervene_in_city_of_cape_town_s_dispute_with_sanral.htm

Une poursuite pénale en vertu de la promotion de la Loi sur l'accès à l'information apportée par les Archives de l'Histoire africaine du Sud au nom de la Campagne Right2Know a réussi à forcer le ministère de la police à publier une liste des "points clés nationaux" (endroits où, si certaines actions ont lieu, il y a des sanctions pénales). Le juge a statué que "le public, tout au moins, doit être mis au courant de quels sites sont les points clés nationaux grâce à la publication des documents demandés." http://saha.org.za/news/2015/January/the_national_key_points_list_and_access_to_information.htm

Soudan. *Human Rights Watch (HRW)* a recueilli les noms de 221 femmes et jeunes filles qui auraient été violées entre le 30 octobre et 1er novembre 2014, lors de trois attaques par les troupes de l'armée soudanaise contre la ville de Tabit au Nord-Darfour. *HRW* a mené des entrevues par téléphone et a eu accès aux résultats des enquêtes de trois groupes soudanais et "informations fournies par les comités locaux d'enquête". "Sur la base de toutes les preuves disponibles, *Human Rights Watch* a pu documenter directement les informations d'au moins 27 femmes et jeunes filles qui ont été violées, et dispose d'informations crédibles sur 194 autres cas présumés de viol". Après que le rapport de *HRW* a été émis, *Reuters* a parlé à un ancien porte-parole de la Force de paix conjointe ONU-Union africaine (MINUAD) au Darfour, qui "a accusé la mission d'avoir délibérément sous-déclaré au siège des Nations Unies et au Conseil de sécurité les attaques contre les civils et les soldats de la paix par les forces gouvernementales alignées au Soudan" et a fourni des documents de la MINUAD "à propos de ce qu'il a déclaré être des incidents de viol non déclarés en 2012 et 2013, y compris le viol collectif présumé d'un jeune fille enceinte de 17 ans. "L'Organisation des Nations Unies" a reconnu que la MINUAD n'a pas tout déclaré, mais a nié qu'il y avait une volonté délibérée de dissimulation". <https://www.hrw.org/node/132709/section/1>; http://www.trust.org/item/20150211155827-88gm4/?utm_medium=email&utm_campaign=Weekly+Digest+110215&utm_content=Weekly+Digest+110215+CID_332a265b39b2db3dcedb5fa2ef2a6f5d&utm_source=Campaign%20Monitor&utm_term=Human%20Rights%20Watch%20accuses%20Sudan%20soldiers%20of%20Darfur%20mass%20rape

Royaume-Uni. Le gouvernement a annoncé que d'ici à octobre, les professionnels de la santé et de "l'aide sociale" et les enseignants du Royaume-Uni doivent commencer à déclarer à la police les cas connus de mutilations génitales féminines sur les jeunes filles de moins de 18 ans, a rapporté le *Guardian*. Ces nouveaux dossiers de police, sensibles, nécessiteront des décisions de prudentes évaluations et de gestion. <http://www.theguardian.com/society/2015/feb/13/reporting-of-female-genital-mutilation-to-be-made-mandatory>

Le Groupe d'experts indépendant du gouvernement pour les abus sexuels impliquant des enfants s'est dissous et un nouveau groupe a été installé. Pendant ce temps, le Groupe a reçu toujours plus

de documents. Un dossier des archives du Premier ministre Margaret Thatcher détaillant les activités pédophiles de Sir Peter Hayman, aujourd'hui décédé, a été publié par les Archives nationales, et quatre dossiers "concernant des abus sexuels historiques impliquant des enfants ont été découverts dans les archives de Whitehall", a rapporté *ITV News*. Ces dossiers seront mis à disposition de la police ainsi que pour l'enquête. Pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG 2014-11*. <https://childsexualabuseinquiry.independent.gov.uk/>; <http://www.theguardian.com/politics/2015/jan/30/sir-peter-hayman-paedophile-file-national-archives-inquiry-child-abuse>; <http://www.itv.com/news/london/update/2015-02-04/more-sex-abuse-files-found-in-whitehall-archives/>

L'enquêtrice nommée par le gouvernement a publié son rapport sur la maltraitance des enfants dans la ville de Rotherham. L'enquête "a révélé des défaillances passées et présentes à accepter, comprendre et lutter contre le problème de l'exploitation sexuelle, résultant en un manque de soutien pour les victimes et une action insuffisante contre les auteurs connus", écrit-elle. L'équipe de l'enquêtrice a examiné les 7000 documents, 68 cas dans les Services à l'enfance, 19 dossiers du personnel, 22 cas de permis de taxi, et les politiques et procédures écrites. Pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG 2014-08 et 10*.

https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/401125/46966_Report_of_Inspection_of_Rotherham_WEB.pdf

Royaume-Uni / Irlande du Nord. La Haute Cour de Belfast a "accordé l'autorisation pour une révision judiciaire" dans la façon dont l'Equipe des enquêtes historiques de la police, maintenant dissoute, a examiné les séries de meurtres liés au gang loyaliste Glenanne dans les années 1970, a rapporté la *BBC News*. Les archives de l'équipe sont centrales pour le procès. Pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG 2014-06*. <http://www.bbc.com/news/uk-northern-ireland-31084022>

États-Unis. Anthem, une compagnie d'assurance de santé, a déclaré que des hackers ont piraté une base de données contenant des informations sur 80 millions de personnes et a obtenu les noms, dates de naissance, adresses e-mail, les détails de l'emploi, sécurité sociale, adresses et informations sur les revenus. *L'Associated Press* a rapporté qu'en 2014 plus de 10 millions de personnes "ont été touchées par le piratage des données sur la santé", ce qui rend la violation des données d'Anthem sans précédent. *ProPublica* a rapporté que même si "les violations de dossiers des patients prolifèrent...", les surveillants fédéraux ont rarement pénalisé les institutions de santé chargées de sauvegarder ces données", bien que l'Office fédéral pour les droits civils "a clairement le pouvoir d'auditer les organisations de soins de santé pour s'assurer qu'elles protègent les dossiers des patients, ainsi que d'imposer d'énormes amendes".

<http://www.bostonglobe.com/business/2015/02/06/why-hackers-are-targeting-medical-sector/xxjFN6G3cFJZ8Fh3mF3XhN/story.html>
<http://www.socialjusticesolutions.org/2015/03/02/fines-remain-rare-even-as-health-data-breaches-multipl/>

L'Institut Equal Justice a publié un rapport, "Lynchage en Amérique. Aux prises avec la gestion de l'héritage de la terreur raciale". Utilisant des recherches universitaires déjà faites, complétées par les commentaires des journaux, les archives, les dossiers du tribunal et les entrevues locales avec des historiens, des survivants et des descendants des victimes, l'Institut a documenté 3'959 lynchages de Noirs dans douze Etats du Sud (du Texas à la Virginie) entre 1877 et 1950. Le rapport souligne, "plus de huit sur dix lynchages en Amérique entre 1889 et 1918 ont eu lieu dans le Sud, et plus de huit sur dix des presque 1'400 exécutions judiciaires menées dans ce pays depuis 1976 l'ont été dans le Sud". <http://www.eji.org/files/EJI%20Lynching%20in%20America%20SUMMARY.pdf>

Pour le 50e anniversaire de l'assassinat de Malcolm X, chef de file du mouvement des droits civiques des Noirs, un certain nombre de personnes et de groupes ont demandé à ce que toutes les archives des gouvernements locaux, étatiques et fédéraux relatifs soient rendues accessibles sans censure. Voir, par exemple, le rapport dans *The Guardian* <http://www.theguardian.com/us-news/2015/feb/21/malcolm-x-assassination-records-nypd-investigation> et la pétition en ligne <https://www.change.org/p/president-obama-publish-all-federal-records-on-the-malcolm-x-assassination-without-redaction-or-alteration>

La Maison Blanche a annoncé plusieurs mesures pour renforcer la protection de la vie privée pour les citoyens américains et les étrangers lorsque des informations sont recueillies sur eux lors d'activités de sécurité nationale. <http://icontherecord.tumblr.com/ppd-28/2015/privacy-civil-liberties>

États-Unis / Géorgie. "Après avoir reçu une liste de suspects potentiels" qui pourraient être encore vivants, le Federal Bureau of Investigation "a récemment commencé à regarder "le cas du dernier lynchage aux États-Unis: l'assassinat en 1946 de quatre Afro-Américains en Géorgie. En 1946, un grand jury réuni à Athènes, Géorgie, avait siégé trois semaines et entendu des témoignages sur les meurtres, mais n'avaient porté aucune accusation contre quiconque, a rapporté *l'Atlanta Black Star* et *The Guardian*. Un auteur écrivant un livre sur l'affaire a déposé une plainte devant la Cour fédérale en Géorgie concernant les archives du procès du grand jury, "affirmant avoir des preuves que des copies avaient été données au FBI", a rapporté *The Guardian*, mais le procès s'est terminé l'année passée lorsque le ministère américain de la Justice a déclaré au tribunal que "à la connaissance de l'avocat du gouvernement, aucune retranscription de toute procédure du grand jury concernant cet événement n'existent" et que si le gouvernement américain avait eu de telles retranscriptions", elles ont été perdues ou détruites à une époque inconnue dans le passé". L'ancien président de la branche de Géorgie de l'Association nationale pour l'avancement des gens de couleur a déclaré à *l'Atlanta Black Star*, "je ne crois pas un seul instant que ces archives ont effectivement été perdues". Les dossiers du FBI pour cette période sont conservés aux Archives nationales.

<http://www.theguardian.com/us-news/2015/feb/17/naacp-cover-up-georgia-lynching>; <http://atlantablackstar.com/2015/02/18/civil-rights-activists-outraged-testimony-americas-last-mass-lynching-gone-missing/>;
<http://m.onlinethens.com/local-news/2015-02-26/federal-court-filing-hints-potential-suspect-moores-ford-lynching#gsc.tab=0>

États-Unis / Missouri. Dans ce qui semble un excès de prudence, l'État du Missouri a "commencé le processus d'expurgation des numéros de sécurité sociale (SSN) des certificats de décès qui ont au moins 50 ans et ont été transférés aux Archives d'Etat en tant que documents historiques", a signalé *Fox 4 News*. "La décision permet encore aux généalogistes et aux chercheurs d'accéder aux documents à des fins légitimes, mais bloquera la critique de la SSN", éliminant la possibilité que les numéros puissent être utilisés pour le vol d'identité. <http://fox4kc.com/2015/02/26/following-investigation-missouri-death-certificate-archives-getting-a-black-out/>

États-Unis / New York. En janvier, New York City a commencé à délivrer des cartes d'identité sur demande. La ville a déclaré: "les copies des pièces justificatives pour les cartes seront détruites deux ans après la date de la demande, mais les informations figurant sur la carte, comme les photos, seront conservées indéfiniment pour aider au renouvellement et pour la protection contre la fraude", a rapporté *silive.com*. Le service de police a été consulté sur la période de temps de conservation. Un élu de la ville veut maintenant reporter la destruction, arguant que purger les données "créerait un nouveau risque pour la sécurité de tous les résidents de New York, car si quelqu'un devait utiliser le programme pour créer une fausse identité à des fins malveillantes, nous n'aurions plus les moyens d'apprendre comment il ou elle a l'a créé".

http://www.silive.com/news/index.ssf/2015/02/assemblywoman_malliotakis_rais.html

Publications et cours.

L'Institut néerlandais des droits de l'homme de l'Université d'Utrecht a rendu disponible sa base de données sur la jurisprudence internationale : "Cette base de données offre un accès facile à la jurisprudence émanant des Organes des traités des Nations Unies qui reçoivent et examinent des plaintes de particuliers : le Comité des droits de l'homme (CCPR), le Comité contre la torture (CAT), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), le Comité sur les droits des

personnes handicapées (CDPH), le Comité sur les disparitions forcées (DEC), le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR), et le Comité sur les droits de l'enfant (CRC) "<http://juris.ohchr.org/>

L'Institut polonais de la mémoire nationale invite chacun à s'inscrire pour recevoir son bulletin d'information. Ses sites sont <http://ipn.gov.pl/en> et <http://pamiec.pl/>

Swisspeace et l'Université de Bâle offrent un cours du 4 au 10 mai, sur "Dealing with the Past", mettant l'accent sur "les potentialités et les défis de la conception et la mise en œuvre d'un processus de traitement du passé". Les sujets abordés comprennent les moyens possibles pour que les acteurs puissent travailler ensemble pour assurer une politique efficace de prise de décisions, l'intervention dans des contextes complexes, les approches locales, les normes et cadres internationaux, l'engagement pratique, les archives et la documentation, la reconstruction des états, la transformation sociale et l'évaluation des impacts. Pour en savoir plus sur le cours <http://academy.swisspeace.ch/cas-courses/dealing-with-the-past/aim-target-audience/>; pour s'enregistrer <http://academy.swisspeace.ch/cas-courses/dealing-with-the-past/application-fees/>

Annexe A

Extrait : Conseil de Sécurité des Nations Unies, Résolution 2199 (2015)

Patrimoine culturel

Le Conseil de sécurité

“15. *Condamne* les destructions du patrimoine culturel iraquien et syrien, commises en particulier par l'EIL et par le Front el-Nosra, qu'il s'agisse de dommages accidentels ou de destructions intentionnelles, notamment des sites et objets religieux, qui font l'objet de destructions ciblées;

“16. *Note avec préoccupation* que l'EIL, le Front el-Nosra et d'autres personnes, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida génèrent des revenus en procédant, directement ou indirectement, au pillage et à la contrebande d'objets appartenant au patrimoine culturel provenant de sites archéologiques, de musées, de bibliothèques, d'archives et d'autres sites en Syrie et en Iraq, qui sont ensuite utilisés pour financer leurs efforts de recrutement ou pour améliorer leurs capacités opérationnelles d'organiser et de mener des attentats terroristes;

“17. *Réaffirme* la décision qu'il a prise au paragraphe 7 de la résolution 1483 (2003) et décide que tous les États Membres doivent prendre les mesures voulues pour empêcher le commerce des biens culturels iraqiens et syriens et des autres objets ayant une valeur archéologique, historique, culturelle, scientifique ou religieuse, qui ont été enlevés illégalement d'Iraq depuis le 6 août 1990 et de Syrie depuis le 15 mars 2011, notamment en frappant d'interdiction le commerce transnational de ces objets et permettant ainsi qu'ils soient restitués aux peuples iraquien et syrien, et demande à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à INTERPOL et aux autres organisations internationales compétentes de faciliter la mise en œuvre des dispositions du présent paragraphe;